

Annexe

PREAMBULE

L'Association CULTURE EN LAYE a pour objet l'accomplissement d'actions d'intérêt général ayant un caractère culturel concourant au développement de l'accès aux activités culturelles et artistiques dans le périmètre de la Ville de Saint-Germain-en-Laye et ses environs. L'association déploie des actions de soutien et d'accès aux publics les plus éloignés des activités entrant dans son objet social, notamment par la distribution de billets, gratuitement ou à des tarifs réduits, afin de permettre l'accès du plus grand nombre à ces activités.

La gouvernance est assurée par un Conseil d'administration qui se réunit au moins deux fois par an.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 19 263,42 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 2 096,21 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement comptable ANC n° 2018-06 complété par le règlement ANC n° 2020-08, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2020, aux personnes morales de droit privé à but non lucratif, et qui succède au règlement CRC n°1999-01 et par le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général.

ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'association a reçu un don en nature de la BNP PARIBAS de 131 976 € dans le cadre d'un mécénat de compétence pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Ce mécénat est comptabilisé au pied du compte de résultat en « Contributions Volontaires en Nature ».